

2021/08/02

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **2 août 2021**, à 19 h, sous la présidence du maire, Gino Moretti.

Sont présents en salle :

Les conseillères et conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

Secrétaire d'assemblée : Denis Lévesque

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 04.

2021-08-211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2021-08-212

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée

2021-08-213

COMPTES À PAYER

Salaires – Mois de juillet 2021 :	63 141,25 \$
Liste des chèques en circulation :	114 008,93 \$
Liste suggérée des factures à payer :	244 678,75 \$
Liste des prélèvements :	71 422,75 \$
Liste des dépôts directs :	54 916,43 \$

TOTAL des dépenses du mois : 548 168,11 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

2021/08/02

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-214

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Il est résolu unanimement de nommer la conseillère, Heather L'Heureux, maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2021 ;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant Heather L'Heureux, le secrétaire-trésorier Denis Lévesque et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

2021-08-215

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire Ginette Caza et Sylvie Tourangeau, conseillères, Gino Moretti maire, au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec. Payer l'inscription, les frais d'hébergement et de déplacement, selon le règlement #455-1.

Adoptée

2021-08-216

A.G.A. – L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT les changements climatiques qui changent rapidement dans le monde ;

CONSIDÉRANT que de nombreuses villes ont besoin de plus d'informations et de ressources pour se préparer aux répercussions physiques, économiques et environnementales occasionnées par les changements climatiques ;

2021/08/02

CONSIDÉRANT que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent tient son A.G.A. virtuelle en deux (2) séances matinales les 25 et 26 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gino Moretti, maire souhaite assister à l'A.G.A. virtuelle en deux (2) séances matinales les 25 et 26 août 2021 au coût privilégié en tant que membre de 28,16 \$.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser Monsieur Gino Moretti, maire à assister à l'A.G.A. virtuelle en deux (2) séances matinales les 25 et 26 août 2021 au coût privilégié de 28,16 \$.

Adoptée

2021-08-217

ACCEPTER L'AJOUT D'UNE DÉFINITION DE TÂCHE POUR LE JOURNALIER III

ATTENDU que les définitions de tâches des employés municipaux ont été établies à la suite de plusieurs rencontres entre les parties patronales et syndicales ;

ATTENDU qu'une nouvelle définition de tâche pour le journalier III doit être ajouté soit :

- Aide au mesurage des boues ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'accepter l'ajout de la définition de tâche soit l'aide au mesurage des boues pour le journalier III.

Adoptée

2021-08-218

ÉVÈNEMENT CULTUREL – BALCONS SYMPHONIQUES

CONSIDÉRANT que l'Orchestre symphonique de Longueuil offre un concept clé en main intitulé « Balcons symphoniques » ;

CONSIDÉRANT que ce concept comprend deux (2) concerts différents de 45 minutes à deux (2) endroits différents dans la Municipalité, soit le parc Intergénérationnel près du centre communautaire et au Cercle des Loisirs à Cazaville pour un coût de 7 750 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de promouvoir la culture dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces prestations musicales offrent du bonheur aux gens après de longs mois d'attentes et d'incertitudes.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de l'Orchestre symphonique de Longueuil pour deux (2) concerts différents soit :

- Mémoire collective ;
- Stradivarius Barock ;

pour un coût de 7 750 \$ plus les taxes applicables, de déterminer la date du samedi 21 août, que les deux (2) emplacements soit le parc Intergénérationnel près du centre communautaire et au Cercle des Loisirs à Cazaville pour ainsi

offrir deux (2) concerts différents pour ainsi assurer un succès de rassemblement positif et de joie collective, le choix du concert reste à déterminer à quel emplacement il aura lieu.

Adoptée

2021-08-219

ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX – UNE AFFAIRE DE FAMILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet désire appuyer et soutenir le projet halte-garderie de l'organisme *Une Affaire de Famille* à Saint-Anicet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet peut prêter gratuitement deux (2) locaux situés dans la maison des Organismes.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement de convenir avec l'organisme *Une Affaire de Famille* d'une entente de location de locaux gratuite pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 dans les locaux de la Maison des organismes et que l'entretien est à leur charge. Autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat à cet effet.

Adoptée

2021-08-220

APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet dépose un projet pour le Cercle des Loisirs de Cazaville pour « Remplacer les bandes de la patinoire actuelle et refaire l'asphaltage », afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Que la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à conclure une entente de service avec le Cercle des Loisirs de Cazaville pour « Remplacer les bandes de la patinoire actuelle et refaire l'asphaltage », afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée

2021-08-221

DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 132

ATTENDU qu'une demande de réduction de vitesse sur la Route 132 dans la zone actuelle de 70 Km de l'entrée à la sortie du village a été demandé au conseil municipal ;

ATTENDU que la limite de vitesse de 70 Km n'est pas respectée et que les résidents de ce secteur constatent que le lieu n'est pas sécuritaire ;

ATTENDU que pour améliorer la situation une réduction de vitesse de 70 Km à 50 Km serait recommandable.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de demander au ministère des Transports de faire une vérification afin de prendre les mesures nécessaires pour établir une réduction de vitesse de 70 Km à 50 Km dans le secteur actuel de 70 Km.

Adoptée

2021/08/02
2021-08-222

REFAIRE LA RÉOLUTION 2021-07-199 – DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE LA GUERRE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité municipal de la rivière La Guerre recommande au conseil de la municipalité de Saint-Anicet d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour s'assurer du libre écoulement des eaux dans la rivière La Guerre à Saint-Anicet ;

ATTENDU que le comité recommande d'effectuer des travaux de nettoyage afin de retirer les arbres du lit de la rivière ainsi que des travaux d'entretien pour retirer les sédiments accumulés ;

ATTENDU que le comité recommande ces travaux sur l'entièreté de la rivière La Guerre, c'est-à-dire de la station de pompage jusqu'au chemin de planche, soit une longueur d'environ 12,1 km ;

ATTENDU que les travaux d'entretien de la rivière La Guerre sont de la compétence exclusive de la MRC du Haut-Saint-Laurent (voir: Loi sur les compétences municipales (RLRQ, Chapitre C-47.1, articles 103 à 109) ;

ATTENDU que les frais reliés à cette demande soient payés par le Gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux. Il est résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de vérifier dans un premier temps l'état de la rivière La Guerre sur toute sa longueur quant au libre écoulement de l'eau.

Et dans un deuxième temps de réaliser les travaux de nettoyage et d'entretien où cela est nécessaire.

Adoptée

2021-08-223

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT DANS LE PROJET D'ÉCOCENTRE DE SAINT-ANICET

CONSIDÉRANT l'étude de Chamard fais-en 2017, suite à la volonté de la MRC du Haut-Saint-Laurent d'avoir un réseau d'écocentre sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que dans cette étude la Municipalité de Saint-Anicet a été identifiée comme écocentre de base et que celle-ci a démontré de l'intérêt et la volonté pour avoir un écocentre dans sa municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet a déjà un site de dépôt de matériaux sec ainsi qu'un site de dépôt de branches, de feuilles et d'algues avec lesquelles nous faisons du compost ;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2021, la Municipalité de Saint-Anicet a sollicité les municipalités de Dundee, Elgin, Hinchinbrooke, Godmanchester et que ceux-ci ont donné leur appui par résolution à un écocentre dans la Municipalité de Saint-Anicet ;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités impliquées dans le projet de convenir éventuellement à une entente en coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentre québécois et que cette demande est présentement à l'étude auprès de Recyc-Québec ;

2021/08/02

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet fait une demande de soutien financier au MAMH dans la cadre du Fond des régions et ruralité – volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de les appuyer dans leur projet de construction d'un écocentre.

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la Municipalité de Saint-Anicet dans leur demande au fond de régions et ruralité – volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Que ce projet de construction d'écocentre soit utilisé pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Anicet ainsi que les citoyens des municipalités de Dundee, Elgin, Hinchinbrooke et Godmanchester puisse que ses dites municipalités ont déjà manifesté leur intérêt dans ce projet et même de convenir à une entente de coopérative intermunicipale.

Adoptée

2021-08-224

RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UN PROJET DE SOUTIEN DU VOLET-4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATIVE INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDUE que la Municipalité de Saint-Anicet a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDUE que la Municipalité de Saint-Anicet désirent présenter un projet d'un écocentre intermunicipal dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à participer au projet d'un écocentre intermunicipale et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le directeur général et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

2021-08-225

RÉSULTAT DE SOUMISSION – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGES SOLAIRES PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation AP-04-2021 sur le système électronique SEAO afin d'obtenir un prix pour l'achat d'équipements d'éclairages solaires pour le parc intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme, soit :

- Groupe ICIJEUX 89 970 \$ taxes en sus

2021/08/02

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Il est résolu unanimement d'accepter la soumission *Groupe ICIJEUX* au montant de 89 970 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'équipements d'éclairages solaires.

Adoptée

2021-08-226

RÉSULTAT DE SOUMISSION – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX D'EXERCICES ET D'ENTRAÎNEMENTS PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation AP-05-2021 sur le système électronique SEAO afin d'obtenir un prix pour l'achat d'équipements de jeux d'exercices et d'entraînements pour le parc intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme, soit :

- Groupe ICIJEUX 103 248,58 \$ taxes en sus

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'accepter la soumission *Groupe ICIJEUX* au montant de 103 242,58 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'équipements de jeux d'exercices et d'entraînements pour le parc intergénérationnel.

Adoptée

2021-08-227

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AP-06-2021 sur le système électronique SEAO afin d'obtenir un prix pour des travaux d'aménagement pour le parc intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme, soit :

- Installation Jeux-Tec inc. 377 348,75 \$ taxes en sus

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Il est résolu unanimement d'accepter la soumission *Installation Jeux-Tec* au montant de 377 348,75 \$ plus les taxes applicables pour des travaux d'aménagement pour le parc intergénérationnel.

Adoptée

2021-08-228

DÉROGATION MINEURE – DM – 01M-2021

CONSIDÉRANT que la modification à la demande de dérogation mineure DM-01-2021 de Monsieur Yvan Caza concernant la propriété sise au 1001, chemin de la Rivière-La Guerre a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la modification avec modification afin de permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel au sous-sol ayant une superficie totale de plancher de 81 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

2021/08/02

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de modification de la dérogation mineure DM-01-2021 présentée par Monsieur Yvan Caza concernant la propriété sise au 1001, chemin de la Rivière-La Guerre afin de permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel au sous-sol ayant une superficie totale de plancher de 81 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2021-08-229

DÉROGATION MINEURE – DM – 2021-00009

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-2021-00009 de Madame Marie Laurin et Monsieur Pascal Laurin concernant la propriété sise au 248, 7^e Avenue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure, afin de permettre la construction d'une galerie dans la cour latérale arrière gauche située à une distance de 0,75 mètre de la limite de propriété gauche.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2021-00009 présentée par Madame Marie Laurin et Monsieur Pascal Laurin concernant la propriété sise au 248, 7^e Avenue afin de régulariser la construction d'une galerie dans la cour latérale arrière gauche située à une distance de 0,75 mètre de la limite de propriété gauche.

Adoptée

2021-08-230

DEMANDE DE PERMIS D'ACCÈS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROJET DU CLUB DE GOLF ST-ANICET

CONSIDÉRANT que le Club de Golf St-Anicet a un projet de développement résidentiel d'environ 122 lots nécessitant l'ouverture d'une nouvelle accessibilité par la Route 132 ;

CONSIDÉRANT que le Club de Golf St-Anicet a mandaté la firme d'ingénieur CDGU inc. pour produire une étude de circulation combinée à une demande pour un nouvel accès pour répondre aux critères du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige que la Municipalité de Saint-Anicet soit le demandeur dans le cas d'une demande de permis d'accès, la Municipalité de Saint-Anicet accorde un mandat à la firme CDGU inc. pour effectuer une demande au MTQ pour un nouvel accès par la Route 132.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet accorde un mandat à la firme CDGU inc. pour que celle-ci effectue une demande auprès du ministère des Transports pour un nouvel accès par la Route 132 pour un projet de développement résidentiel d'environ 122 lots.

Que tous les frais reliés à cette demande soient au frais du Club de Golf St-Anicet.

Adoptée

2021/08/02
2021-08-231

DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, le dossier suivant ;

- 3293-07-2798 Feux sans permis

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #308-43 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

Je soussignée, Ginette Caza conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, le second projet de règlement #308-43 modifiant le règlement de zonage #308.

Des copies du premier projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

2021-08-232

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #308-43 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier certaines dispositions afin de :

- Éclaircir et corriger certaines dispositions ;
- Introduire des normes pour les bâtiments résidentiels jumelés ;
- Introduire de nouveaux types d'usages, bâtiments, constructions et équipements complémentaires à l'habitation ;
- Modifier et remplacer certaines normes concernant les usages, bâtiments, constructions et équipements complémentaires à l'habitation ;
- Permettre des usages complémentaires à l'habitation dans la zone agricole en conformité avec le Règlement sur l'autorisation de l'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- Ajout de normes pour les établissements de location à court terme comme usage complémentaire à l'habitation ;
- Réduire la hauteur des murs et murets ;
- Remplacer l'article concernant le stationnement de véhicules utilitaires et récréatifs ;
- Ajuster la réglementation conformément aux récentes modifications du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement qu'un premier projet de règlement portant le numéro #308-43 soit adopté.

Adoptée

2021/08/02

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #308-44 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

Je soussignée, Sylvie Tourangeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, le second projet de règlement #308-44 modifiant le règlement de zonage #308.

Des copies du premier projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

2021-08-233

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #308-44 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #308

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire revoir le zonage du noyau villageois afin dans le but de promouvoir le développement économique :

- Agrandir la zone M-104 au détriment des zones Hb-120, Hb-122, Hb-125, M-127 et une partie de la zone Hb-108 ;
- Prohiber les lieux de culte, églises et cimetières dans la zone M-104 ;
- Permettre la location d'équipements/embarcations nautique sans moteur et service guidés sur le lac sur un terrain riverain au lac dans la zone M-104 ;
- Permettre le stationnement public dans la zone M-104 ;
- Permettre l'usage marché public dans la zone P-126.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement qu'un premier projet de règlement portant le numéro #308-44 soit adopté.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #309-09 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #309

Je soussigné, François Boileau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, le règlement #309-09 modifiant le règlement de construction #309.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

2021-08-234

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #309-09 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #309

ATTENDU que le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire clarifier une disposition du règlement de construction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement qu'un projet de règlement portant le numéro #309-09 soit adopté.

2021/08/02

ARTICLE 1

Le premier alinéa de l'article 2.1 est remplacé par le suivant :

« La délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ne constitue pas une attestation que les plans sont conformes aux exigences des lois et règlements applicables à ces travaux ainsi qu'aux différents codes. La responsabilité de respecter les prescriptions des lois et règlements applicables aux travaux concernés ainsi qu'aux différents codes incombe au propriétaire. »

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #310-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS #310

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Roger Carignan, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, le règlement #310-25 modifiant le règlement des permis et certificats #310.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #311-08 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #311

Je soussignée, Heather L'Heureux, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, le règlement #311-08 modifiant le règlement de lotissement #311.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

2021-08-235

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #311-08 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #311

ATTENDU que le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Anicet est entré en vigueur le 25 juin 2003 ;

ATTENDU que le conseil désire mettre en place la cession ou versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels à la Municipalité ;

ATTENDU que le conseil désire revoir le calcul de la superficie d'un lot contenant des espaces aquatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement qu'un projet de règlement portant le numéro #311-08 soit adopté.

Adoptée

2021-08-236

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENTS #308-43, #308-44, #309-09, ET #311-08

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

2021/08/02

Il est résolu unanimement de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation concernant les modifications aux règlements #308-43, #308-44, #309-09 et le #311-08, le 24 août 2021 à 19 h, au centre communautaire.

Adoptée

2021-08-237

ACHAT D'AFFICHEURS DE VITESSE

CONSIDÉRANT que Gabriel Trevino, directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour l'achat d'afficheurs de vitesse ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a reçu des soumissions de trois (3) entreprises :

- Traffic Logix Corp. 2 499 \$ plus taxes
- Traffic Logix Corp. 2 749 \$ plus taxes
- Trafic Innovasion Inc 3 999 \$ plus taxes
- Trafic Innovasion Inc 4 099 \$ plus taxes
- Trafic Innovasion Inc 4 299 \$ plus taxes
- Signalisation Kalitec inc. 4 450 \$ plus taxes
- Signalisation Kalitec inc. 5 528 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de quatre (4) afficheurs de vitesse de *Traffic Logix Corp.* au montant de 2 749 \$/chacun pour un total de 10 996 \$ plus les taxes applicables selon la soumission #69303 datée du 16 juillet 2021, frais de transport en sus. Les afficheurs sont équipés de capteurs solaires de 100W, matrice de texte, récupérations des données statistiques, batterie de 24 à 48 heures et une garantie de 2 ans.

Adoptée

2021-08-238

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ABRASIF

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- J.R. Caza & Frère Inc. ;
- Sablière Chevrier & Fils Inc. ;
- Carrières Régionales, Division Bauval ;
- Carrière Galipeau Inc.

pour 1800 tonnes de sable fin lavé, 561 tonnes de pierre AB-5 et le mélange de ces items avec le sel fourni par la Municipalité et livré à notre entrepôt situé au 5001, route 132, pour les chemins municipaux pour la saison 2021-2022.

Adoptée

2021-08-239

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE GROS SEL DE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- Compass Minerals ;
- Sel Windsor Ltée ;
- Cargill Sel ;
- Sel Warwick ;
- Frigon Sel.

2021/08/02

pour 1800 tonnes de gros sel de voirie livrée à notre entrepôt situé au 5001, route 132, pour les chemins municipaux pour la saison 2021-2022.

Adoptée

2021-08-240

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES AVENUES ET RUES PRIVÉES

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- Ferme François Paquin et Fils ;
- Guindon et filles.

pour le déneigement des avenues et rues privées sur le territoire pour la saison 2021-2022.

Adoptée

2021-08-241

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU que, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le **Ministère** peut accorder des subventions pour fins de transport ;

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « **Programme** » approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU que le **Programme** comporte un volet Entretien, ci-après le « **Volet** », qui vise à réaliser l'entretien courant préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au **Bénéficiaire**, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situées sur ces routes ;

ATTENDU que le projet du **Bénéficiaire** a été retenu sous ce **Volet** et que le **Ministre** accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « **Convention** », afin de déterminer les obligations des **Parties** dans ce contexte.

EN CONSÉQUENCE, les **Parties** à la présente **Convention** conviennent de ce qui suit :

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement :

2021/08/02

Que la présente **Convention** a pour objet l'attribution, par le **Ministre**, d'une aide maximale de 296 881 \$ au **Bénéficiaire** pour la réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont il a compétence sur son territoire, ci-après le « **Projet** ».

Que Gino Moretti, maire et Denis Lévesque, directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Anicet, la convention d'aide financière entre le Ministre des Transports et la Municipalité de Saint-Anicet.

Adoptée

2021-08-242

RÉSOLUTION POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 293 363 \$ ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet a reçu une communication du MAMH confirmant une augmentation de la contribution gouvernementale de 293 363 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité voit la participation gouvernementale passée à 1 592 683 \$ et ne change pas le seuil municipal exigé par le programme soit 667 250 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une nouvelle programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adoptée

2021-08-243

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – CHEMIN DE LA CONCESSION-QUESNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AP-03-2021 sur le système électronique SEAO afin d'obtenir un prix pour la réfection du Chemin de la Concession-Quesnel ;

2021/08/02

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions conformes, soit :

- Ali Excavation Inc. 398 186,10 \$ taxes en sus
- Sintra inc. 469 222,32 \$ taxes en sus
- Les Pavages Asphaltech 564 567,00 \$ taxes en sus

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission d'*Ali Excavation Inc.* au montant de 398 186,10 \$ plus les taxes applicables pour la réfection du Chemin de la Concession-Quesnel.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2021.

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Heure de début : 20 h 05

Heure de fin : 20 h 50

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Nil

2021-08-244

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 51.

Gino Moretti
Président

Denis Lévesque
Secrétaire d'assemblée

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.